

**MODERNISATION**  
Les nouveautés  
de la rentrée

**DÉCROCHAGE SCOLAIRE**  
Comment le ministère lutte  
contre un fléau

**PRÉSCOLAIRE**  
Vers la généralisation  
en 2028

# TELQUEL IMPACT

**TELQUEL**

SUPPLÉMENT TELQUEL - SEPTEMBRE 2025

**ÉDUCATION**

## LA NOUVELLE ÉCOLE SELON MOHAMED SAAD BERRADA

Déploiement des écoles pionnières, mise à niveau des établissements, réforme de la loi sur l'enseignement scolaire, boom du préscolaire, développement de partenariats public-privé : l'école marocaine est en pleine mutation. Zoom sur ces chantiers nationaux qui façonnent l'école de demain.

# “Nous sommes en train de rebâtir l'école publique”

**TELQUEL**

**Deux ans après leur lancement, les écoles pionnières transforment en profondeur les pratiques pédagogiques et l'environnement scolaire.** Le ministre de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports, Mohamed Saad Berrada, détaille les avancées, les défis et la feuille de route pour généraliser ce modèle à l'ensemble du Maroc.



**Deux ans après le lancement des écoles pionnières, quels premiers résultats tangibles permettent d'évaluer leur impact ?** Deux ans après le lancement du programme des écoles pionnières, les résultats sont là, et sont porteurs d'espoir et d'ambition pour notre école publique. La dernière évaluation externe menée par l'Instance nationale d'évaluation (INE) du Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, à la demande du ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports, a permis de confirmer que ce modèle transforme profondément notre manière d'enseigner, d'apprendre et de vivre l'école. Avec un score global de conformité de 79 sur 100, les établissements pionniers ont, dans leur grande majorité, respecté les engagements fixés. Les premières améliorations sont visibles à plusieurs niveaux. D'abord sur le plan des

apprentissages : une part importante d'élèves a significativement progressé, notamment en mathématiques et en langues arabe et française, grâce à des approches pédagogiques nouvelles comme l'approche TaRL (l'enseignement au bon niveau) et l'enseignement explicite. Cela signifie que nos élèves maîtrisent mieux les fondamentaux. Ensuite, l'environnement scolaire s'est nettement amélioré. Les écoles pionnières offrent aujourd'hui un cadre plus propice à l'apprentissage, avec des salles réhabilitées et des outils didactiques modernes, et un encadrement plus présent. L'un des axes les mieux notés par l'évaluation est d'ailleurs celui du soutien individualisé aux élèves, preuve que nous allons dans la bonne direction. Bien entendu, il reste des défis à



relever, notamment pour réduire les écarts de performance entre établissements, mais l'essentiel est là : le modèle fonctionne, il donne des résultats et crée de l'espoir. C'est pour cela que nous avons pris la décision de continuer sa généralisation. Nous ne sommes pas simplement en train de piloter une réforme, nous sommes en train de rebâtir l'école publique marocaine sur des fondations solides : la qualité, l'équité, et la réussite pour tous. Ce chantier est national, collectif, et il nous engage tous pour l'avenir de nos enfants et de notre pays.

## **Quelles sont les grandes nouveautés de cette rentrée pour les élèves des écoles pionnières ?**

Cette rentrée scolaire 2025-2026 marque une étape majeure dans la transformation de notre école publique. Après les premiers résultats encourageants du programme des écoles pionnières, nous avons décidé de l'étendre à 4626 écoles primaires, dont 2000 rejoignent le réseau cette année, ainsi qu'à 786 collèges, avec 554 nouveaux établissements intégrés. Mais au-delà des chiffres, ce qui est essentiel, ce sont les nouvelles avancées concrètes que nous mettons en œuvre pour les élèves. Premièrement, nous avons lancé l'intégration des approches pédagogiques innovantes des

écoles pionnières dans la formation initiale des enseignants. Cela signifie que nos futurs enseignants seront désormais préparés dès le départ à déployer ces méthodes qui ont déjà démontré leur efficacité sur le terrain. Le ministère élargit également le champ d'ap-

plication de ces méthodes pédagogiques modernes à de nouvelles disciplines, pour permettre une progression équilibrée dans toutes les compétences fondamentales. Autre nouveauté : le ministère introduit des outils numériques interactifs qui permettent aux élèves de réviser à la maison, tout en assurant un suivi personnalisé grâce à des retours transmis directement aux enseignants. Et pour garantir la qualité de l'accompagnement, le ministère a renforcé l'encadrement pédagogique en augmentant le

nombre d'inspecteurs formés, mobilisés aux côtés des équipes éducatives.

### **L'une des ambitions affichées est d'améliorer les compétences de base en lecture, écriture et mathématiques. Quels mécanismes de suivi sont mis en place pour mesurer concrètement les progrès des élèves?**

Nous avons mis en place un dispositif complet et rigoureux pour suivre de manière précise et continue les progrès des élèves en lecture, écriture et mathématiques. Ce dispositif commence dès le début de l'année scolaire avec des tests de positionnement qui permettent de mesurer le niveau réel des élèves et d'identifier rapidement leurs besoins en matière d'apprentissages fondamentaux.

Suite à ces tests, un soutien pédagogique ciblé est organisé pour remédier aux lacunes identifiées. Ce soutien vise une prise en charge individualisée afin de garantir que chaque élève puisse rattraper ses difficultés et progresser efficacement. Tout au long de l'année, des évaluations régulières, basées sur des outils standardisés, sont effectuées afin de mesurer les progrès des élèves, ajuster les pratiques pédagogiques et cibler les besoins en accompagnement.

**Comment le ministère accompagne-t-il les enseignants des écoles pionnières, notamment en matière de formation continue et de conditions de travail ?** Le ministère accorde une priorité absolue à la formation continue des enseignants, notamment ceux des écoles pionnières, à travers le renforcement des compétences en méthodes pédagogiques innovantes et efficaces.

Parallèlement à cet effort de formation, le ministère a entrepris d'importantes mesures pour améliorer les conditions de travail des cadres éducatifs et administratifs, y compris les enseignants. Un nouveau statut des fonctionnaires du ministère de l'Éducation nationale a été mis en place, reconnaissant davantage leur engagement et améliorant leurs perspectives de carrière ainsi que leurs conditions professionnelles. Environ 92% des textes d'application de ce statut ont été publiés. De plus, de nom-

# TELQUEL



breux dossiers en attente ont été régularisés, offrant à nos cadres la stabilité nécessaire pour exercer pleinement leur mission. Sur le plan matériel, des investissements significatifs ont été réalisés pour équiper les écoles pionnières, avec la réhabilitation des infrastructures et la mise à disposition d'outils pédagogiques modernes.

### **Certains craignent la création d'une "école à deux vitesses", entre établissements pionniers et les autres. Que leur répondez-vous ?**

C'est une inquiétude légitime que nous entendons avec attention. Toutefois, il est essentiel de rappeler que le projet des écoles pionnières ne vise en aucun cas à créer une école à deux vitesses, mais au contraire à expérimenter et développer un modèle innovant destiné à être progressivement généralisé à l'ensemble du système éducatif. Le but est de relever collectivement le niveau scolaire, et non d'instaurer des distinctions irréversibles entre écoles. Ce projet est conçu comme un moteur de transformation, dont les innovations, qu'il s'agisse des approches pédagogiques, de la formation des enseignants, ou des ou-

tils numériques, seront partagées et diffusées à l'ensemble des établissements.

La généralisation rapide du dispositif à plusieurs milliers d'écoles primaires et collèges témoigne de la volonté du ministère d'étendre ces bonnes pratiques à tout le territoire, pour que chaque élève bénéficie d'une éducation de qualité, quel que soit son lieu de scolarisation.

### **Quelle est la feuille de route du ministère pour généraliser l'approche des écoles pionnières à l'ensemble du système éducatif marocain ?**

Le ministère s'engage à généraliser le modèle des écoles pionnières à l'ensemble du système éducatif selon un calendrier progressif et ambitieux. Dès cette rentrée scolaire, plus de 50% des écoles primaires et près de 32% des collèges font désormais partie du réseau des établissements pionniers. Cette dynamique se poursuivra avec une couverture d'environ 70% des écoles à la rentrée 2026-2027. L'objectif est d'atteindre une généralisation quasi totale à l'horizon 2027-2028 pour les écoles primaires, et en 2028-2029 pour les collèges.

# Un nouveau cap pour l'enseignement scolaire

Le Maroc s'apprête à franchir une étape décisive dans la réforme de son système éducatif avec le projet de loi 59-21 relatif à l'enseignement scolaire. Actuellement en discussion au parlement, il vise à doter l'école marocaine d'un cadre législatif capable d'accompagner les ambitions de développement du pays.



**E**laboré en application de la loi-cadre 51-17, le projet de loi 59-21 s'appuie sur plusieurs référentiels nationaux : la Constitution, les discours royaux appelant à une refonte profonde de l'école, la vision stratégique 2015-2030, ainsi que le programme gouvernemental 2021-2026 et la feuille de route 2022-2026 du ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports, qui vise à renforcer les apprentissages fondamentaux, réduire le décrochage scolaire et élargir l'accès aux activités parascolaires.

Différents acteurs de l'éducation et plusieurs départements ministériels ont élaboré ce projet de loi, qui a fait l'objet de consultations avec les acteurs de la société civile, notamment les représentants des associations de parents d'élèves et les

représentants des établissements privés, ainsi que le Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique (CSEFRS) et le Conseil de la concurrence.

*“Ce projet de loi revêt une importance capitale, car il constitue l'un des principaux leviers de la réforme destinée à hisser le système éducatif marocain aux standards de qualité, d'équité et d'efficacité attendus dans un monde en profonde mutation”*, explique Khalid Benichou, directeur des Affaires juridiques et du contentieux au ministère de l'Éducation nationale. *“Il ne s'agit pas seulement d'un texte juridique ordinaire, mais bien d'un cadre structurant qui détermine les missions, les orientations et les modalités de fonctionnement de l'école, tout en inscrivant l'action éducative dans une dynamique de modernisation et de mise à niveau”*, ajoute-t-il.



## ● 10 chapitres, 113 articles

Le projet comporte 113 articles répartis en dix chapitres qui fixent les missions de l'école, ses structures et ses modalités de gouvernance, avec un objectif clair : bâtir une école inclusive, capable de garantir l'égalité des chances et de préparer les citoyens de demain. Le texte rend ainsi obligatoire la scolarisation des enfants de 4 à 16 ans et introduit des dispositifs innovants, comme la création d'un identifiant numérique unique pour chaque élève et des mesures particulières en faveur des enfants en situation de handicap, des enfants issus de familles nomades ou de familles migrantes, avec la mise en place de comités provinciaux de suivi des inscriptions, et l'élargissement de l'offre des écoles communautaires, notamment dans le milieu rural.

Le projet organise également l'enseigne-



## Les étapes du projet de loi

Le texte, adopté en Conseil de gouvernement le 3 avril dernier et présenté au parlement le 18 juin, devra encore être adopté par les deux chambres, puis promulgué par dahir et publié au Bulletin officiel. La loi entrera ensuite dans sa phase opérationnelle, avec la mise en place progressive des structures prévues par la loi (commissions nationales et provinciales, cellules de médiation, identifiant numérique unique des élèves, dispositifs de soutien pédagogique et social), le renforcement de la gouvernance et de la transparence par l'élaboration de guides procéduraux et par la clarification des rôles et missions des structures de gestion aux niveaux central, régional, provincial et local, et la mise en place d'un système de suivi, d'évaluation annuelle et de prospective afin d'assurer la continuité et l'efficacité de la réforme.

ment scolaire en précisant les différents cycles, du préscolaire au secondaire qualifiant, y compris les classes préparatoires et la scolarisation de rattrapage. Le projet de loi institutionnalise les centres

d'épanouissement d'éducation et de formation et met l'accent sur les objectifs de chaque cycle, en consacrant le projet d'établissement intégré comme cadre méthodologique destiné à orienter les efforts des acteurs éducatifs et des partenaires. Il prévoit aussi la création d'une commission nationale composée de représentants de l'autorité gouvernementale chargée de l'enseignement scolaire ainsi que de représentants des instances représentatives des associations des parents et tuteurs d'élèves, chargée notamment de traiter les situations et problèmes susceptibles d'entraver le déroulement normal de la scolarité.

## ● Le secteur privé mieux encadré

Ce projet définit aussi les missions des établissements publics et encadre le sec-

teur privé, en fixant notamment les conditions d'autorisation, en prévoyant des programmes de formation continue communs avec le secteur public, ainsi que des mesures permettant l'instauration d'une relation plus transparente et équilibrée envers les familles dans un cadre réglementaire clair et structuré, réduisant ainsi les risques de litiges.

Un autre volet est consacré au modèle pédagogique, qui comprend les curricula, les approches pédagogiques, les rythmes scolaires, les méthodes d'évaluation et d'orientation, avec une attention particulière portée au manuel scolaire en tant qu'instrument central de la politique éducative et à l'ingénierie pédagogique et linguistique. Le projet prévoit également des mécanismes de coordination et de passerelles avec les autres composantes du système éducatif, afin de favoriser la réintégration des apprenants issus de la scolarisation de rattrapage ou de programmes de lutte contre l'analphabétisme.

## ● Une gouvernance plus transparente

La gouvernance constitue un autre axe majeur, visant à renforcer la transparence, à développer les compétences des ressources humaines par la formation initiale et continue, à promouvoir la transition numérique et à clarifier les missions des structures centrales, régionales et locales. Le financement et l'évaluation occupent une place essentielle, l'accent étant mis sur la solidarité nationale et sectorielle, l'évaluation annuelle des établissements et la mise en place d'un dispositif de veille et de prospective.

Le projet de loi met aussi en lumière le rôle de la recherche et de l'innovation comme leviers de l'amélioration continue de l'éducation scolaire. Enfin, les dispositions finales concernent les établissements relevant d'accords internationaux, fixent les conditions d'entrée en vigueur de la loi et abrogent les textes en vigueur relatifs à l'enseignement obligatoire, au préscolaire et à l'enseignement privé.